

**PROJET Mesures diverses
Préparation de la rentrée 2025
dans les écoles publiques**

MESURES NATIONALES

Dédoublage des GS/CP/CE1 en Education Prioritaire
Plafonnement "24 par classe" en GS/CP/CE1 sur tout le territoire

BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

Fermeture du poste de chargé de mission CDOEA
Ouverture d'un poste de chargé de mission "accessibilité numérique et enseignement adapté"
(0,50 ETP CDOEA + 0,50 ETP numérique)

Création d'un dispositif ULIS sur la circonscription de Haut-Bocage

Requalification d'un dispositif ULIS :
Sur les deux dispositifs ULIS TFA implantés à l'école Rivoli à la Roche-sur-Yon, un dispositif devient une ULIS interDegré (cycles 3-4)
entre l'école Rivoli et le collège Haxo (le support reste implanté à l'école Rivoli)
Ce dispositif est requalifié ULIS TSLA

Création d'un poste d'enseignant référent de scolarisation de l'élève en situation de handicap (ERSEH), implanté sur la circonscription ASH

Modifications de rattachements administratifs :

Circonscription d'Aizenay-Challans : rattachement de l'antenne RASED à l'école primaire Lucie Aubrac (0850253N) à Challans
au lieu de l'école élémentaire (0851171L) de la Croix Maraud à Challans
Circonscription de Sud-Ouest et Littoral : rattachement du support de l'enseignant référent à la circonscription du 1er degré (0850052V) à Luçon
au lieu du collège Beltrame (0851716D) à Luçon

CDSNAV

Modifications de rattachements administratifs :

Le poste composé de 0,50 ETP implanté à l'école M. Hordenneau aux Sables-d'Olonne et 0,50 ETP implanté à l'école élémentaire les Pyramides à la-Roche-sur-Yon
est implanté à 100% à l'école élémentaire les Pyramides à la-Roche-sur-Yon

Le poste composé de 0,50 ETP implanté à l'école élémentaire la Croix-Maraud à Challans et 0,50 ETP implanté à l'école élémentaire les Pyramides à la-Roche-sur-Yon
est implanté à 100% à l'école élémentaire à l'école élémentaire la Croix-Maraud à Challans

REPLACEMENT

Création de 4 postes de brigades départementales de remplacement
Révision du maillage territorial des postes de brigades départementales : cf documents annexés

MODIFICATIONS de STRUCTURES

LITTORAL NORD ET ILES

Fusion des écoles maternelle la Plage (0850543D) et élémentaire la Plage (0850629X) à Saint-Jean-de-Monts
fermeture de l'école maternelle la Plage (0850543D) et création de l'école primaire la Plage (0850629X) à Saint-Jean-de-Monts

MONTAIGU

Fusion des écoles maternelle les Jardins (0850385G) et élémentaire les Jardins (0851155U) à Montaigu-Vendée :
fermeture de l'école maternelle les Jardins (0850385G) et création de l'école primaire les Jardins (0851155U) à Montaigu-Vendée

ROCHE-NORD

Fermeture des deux écoles primaires du Chemin des Amours (0851597Z) et de l'Idonnière (0851596Y) au Poiré-sur-Vie,
et création d'une école primaire (nouvel UAI) sur le site de l'école de l'Idonnière au Poiré-sur-Vie

FONTENAY-LE-COMTE

Création d'un RPI dispersé entre les communes de Maillé, Maillezais et Damvix (convention à venir)
Création d'un RPI concentré (adossé au SIVOM) entre les communes de l'Hermenault, Marsais-Sainte Radegonde, Saint-Cyr-des-Gâts et Saint-Martin-des-Fontaines

POSTES DES TITULAIRES DE SECTEUR

Modification à la marge des quotités de part fixe concernées par l'évolution de la carte scolaire